



Légende

- Limites maintenues
- - - Limites nouvelles
- Limites rodées
- Teinte rose : Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LAIC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction.
- Teinte rose rodée

Recensement architectural

- N° ECA Bâtiment valeur note 1
- N° ECA Bâtiment valeur note 2
- N° ECA Bâtiment valeur note 3
- N° ECA Bâtiment valeur note 4
- N° ECA Bâtiment valeur note 5

Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies par GEMETRIS S.A. à Chexbres.
Authentifié le 11.02.2021 par *Jousson, Lucien*

178720

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CURTILLES

PLAN FIXANT LES LIMITES DE CONSTRUCTION

Echelle 1 : 1'000
Chexbres, le 4 janvier 2021

GEMETRIS SA
Ingénierie géomatique et cadastrale
Rue de la Gare 10
1202 Chexbres VD

Approuvé par la Municipalité de Curtilles dans sa séance du 08.06.2021

Le Syndic: *[Signature]* Le Secrétaire: *[Signature]*

Adopté par le Conseil communal de Curtilles dans sa séance du 24.06.2021

Le Président: *[Signature]* Le Secrétaire: *[Signature]*

Soumis à l'enquête publique du 17.02.2021 au 18.02.2021

Au nom de la Municipalité Le Syndic: *[Signature]* Le Secrétaire: *[Signature]*

Approuvé préalablement par le Département compétent Lausanne, le 17 MARS 2022

La Cheffe du Département: *[Signature]*

Entré en vigueur le: **15 FEV. 2023**